

Fondation Vasarély.

Suite à notre article consacré à la Fondation Vasarély, daté 2^e octobre 2007, nous publions un droit de réponse de Michèle Taburno-Vasarély, belle-fille des fondateurs. Elle y rectifiait les effectifs des biens existants et de ceux en sa possession.

Pierre Vasarély, le petit-fils des fondateurs, a souhaité, à son tour, s'exprimer :

« Mme Michèle Taburno veuve Vasarély déclare ne pas être héritière de Victor Vasarély. C'est exact. Dont acte.

Elle déclare que les héritiers de Victor Vasarély sont au nombre de deux : ses fils André et Jean Pierre. C'est faux !

Pierre Vasarély, fils unique de Jean-Pierre Vasarély, depuis le décès de Victor Vasarély, intervenu en 1997, est légataire universel de son grand-père qui, en 1993, avait testé en sa faveur.

Pierre Vasarély est également héritier réservataire de son père Jean-Pierre, depuis son décès en août 2002.

Il vient donc, depuis cette date, aux droits de son grand-père, par représentation de son père.

Pourquoi, depuis 1997 et après 2002, Mme Michèle Taburno n'a-t-elle pas dressé un inventaire des biens qui lui ont été remis ?

Pourquoi n'a-t-elle pas fait mettre sous séquestre la part de Pierre Vasarhelyi, afin de pouvoir la lui restituer, au cas où la justice le remplirait de ces droits ? Ce qui a été le cas.

Que penser de ce pseudo arbitrage à l'issue duquel la Fondation Vasarély a été vidée de l'intégralité de son patrimoine ?

Que penser de la double qualité de Mme Michèle Taburno dans cet arbitrage, où elle a agi à la fois en tant que présidente de la Fondation et de représentante des intérêts financiers et patrimoniaux d'André et de Jean-Pierre Vasarhelyi ?

Comment se fait-il que, dans les expositions que Mme Taburno organise à travers le monde, paraissent des œuvres sous le vocable « collection Michèle Vasarély », qui appartenait autrefois à la Fondation ?

Combien d'œuvres a-t-elle reçues en contrepartie de ses diligences et combien en a-t-elles données à son avocat à titre d'honoraires ?

Peut-être répondra-t-elle sur ce point à l'administrateur provisoire de la Fondation ?

C'est en tout cas ce qu'espèrent à ce jour André et Pierre Vasarhelyi, qui prennent acte que les œuvres du musée de Gordes se trouvent en France et demandent qu'elles soient restituées immédiatement à la Fondation. »

**MARTINE RENUCCI-PEPRATX, AVOCAT
DE M. PIERRE VASARHELYI.**